



**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

**AM N° PM/2026/183**

**Objet : Mise en place d'une réglementation de circulation et de stationnement**

Le Maire de la Commune de SAINGHIN-en-WEPPEES,  
Vu, le code général des collectivités territoriales,  
Vu, le code de la route,  
Vu, le code pénal,  
Vu, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,  
Vu, la demande de prolongation de l'arrêté n°126 du 05 mai 2026 présentée par la société RAMERY en date du 03/06/2026,  
Vu, les pouvoirs de police du Maire à qui il appartient de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité et la commodité de la circulation.

**CONSIDERANT**, les travaux d'extension de réseau gaz, 457 rue Gambetta à SAINGHIN-en-WEPPEES (59184), par la société, **RAMERY RESEAU HAINAUT CAMBRESIS, ZA du bas PRE rue Jean JAURES CF 90134 (59590) RAISMES** pour le bénéfice de GRDF DOUAI ; il y a lieu de prendre toute mesure afin d'assurer l'ordre et la sécurité.

**ARRETE**

**Article 1 : Le stationnement et le dépassement seront interdits au droit des travaux, 457 rue Gambetta et la circulation réduite à 30Km/h. Cette mesure prendra effet à partir du 10 juin 2026 et pour une durée de 35 jours.**

**Article 3 :** Une pré-signalisation, la signalisation d'interdiction seront installées par la société **RAMERY**. Les deux sens de circulation seront concernés et un empiètement sur la chaussée sera maintenue sur une largeur de 3m.

**Article 4 :** Les infractions au présent arrêté seront punies conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5 :** La directrice générale des services, la commandante de la brigade de gendarmerie de La Bassée, la police municipale de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

**Ampliation du présent arrêté, rendu exécutoire sera transmise à :**

- M. le Président de la Métropole Européenne de LILLE,
- Mme. la commandante de la brigade de Gendarmerie de La Bassée,
- M. le Directeur de la société RAMERY,
- La Police Municipale,
- Aux archives municipales,



Fait à SAINGHIN-en-WEPPEES, le 03 juin 2026

Le Maire,

**Matthieu CORBILLON**